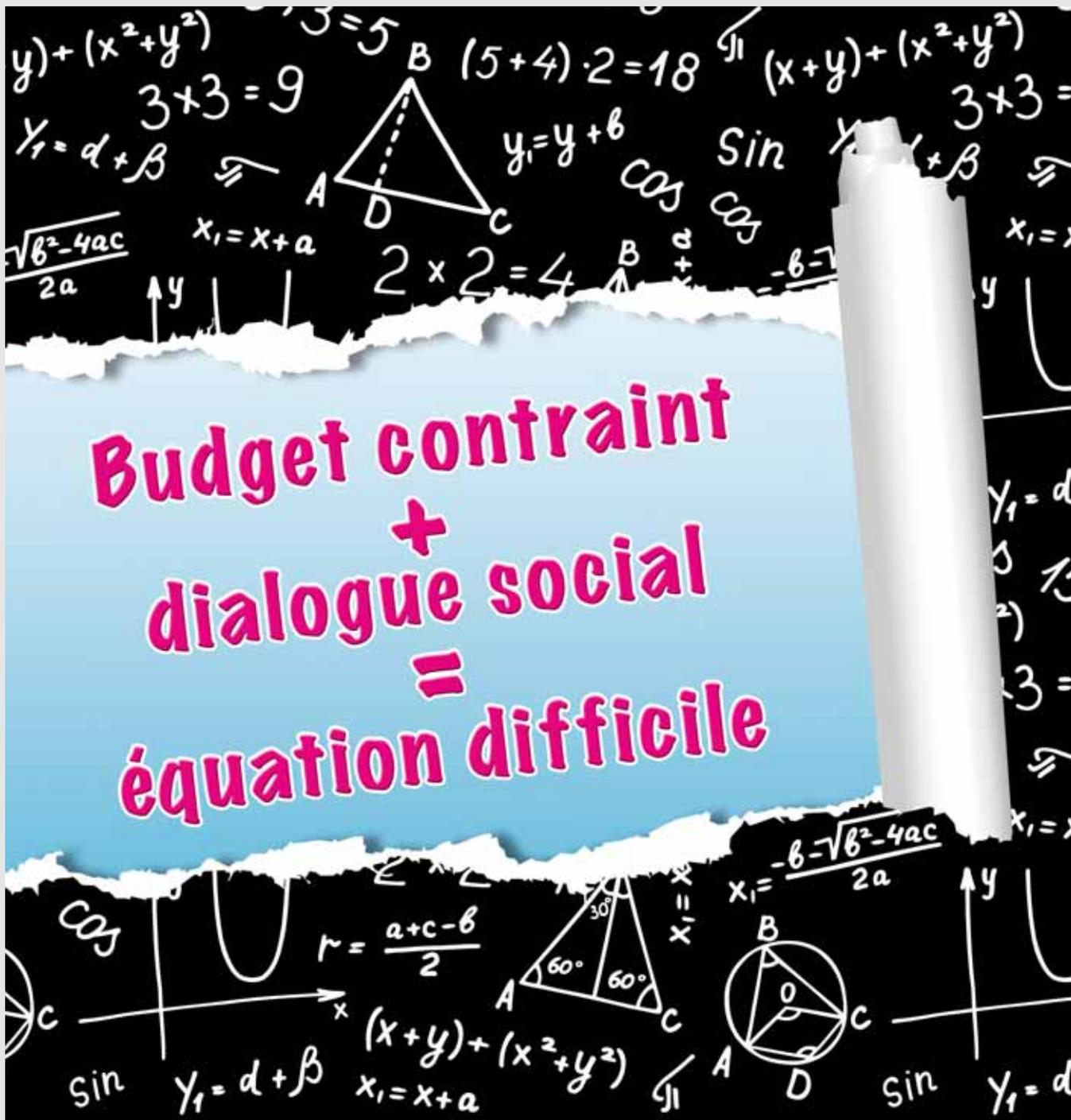


l'Enseignement Public



la fédération des métiers
de l'Éducation
www.unsa-education.org



Plus forts ensemble !

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



LAURENT ESCURE
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
 DE L'UNSA ÉDUCATION

Du slogan aux actes ?

Le premier semestre du quinquennat de François Hollande touche à sa fin. Côté bonnes intentions et volonté de dialogue, le changement est là. Le sommet social, la concertation sur l'École, les assises du Supérieur et l'agenda social dans la Fonction publique en sont les manifestations les plus claires. Seulement, cette démarche risque de se heurter à un redoutable problème : celui ne pas avoir les moyens de cette politique, et à un écueil : celui de confondre écoute et dialogue, concertation et négociation.

La croissance est au point mort. Mécaniquement, le chômage explose et les recettes fiscales font défaut. Avec les cadeaux faits aux plus riches pendant dix ans, la dette publique devient un problème pour tous. Elle représente aujourd'hui 90% du PIB et ses seuls intérêts sont en passe de devenir le premier budget de l'État s'élevant, pour 2012, à 50 milliards d'euros. La grande réforme fiscale promise par le Président permettrait de concilier nouvelles recettes et justice, mais elle semble, pour l'heure, repoussée. En attendant, le gouvernement doit résoudre une équation

complexe et à plusieurs inconnues. Le budget qu'il présente est ainsi très contraint. L'investissement dans l'avenir à travers, notamment, la priorité faite à l'Éducation, est contrebalancé par la priorité affichée de réduction des déficits publics.

Même conscients des difficultés, on ne peut que s'inquiéter de la capacité des ministères « non prioritaires » déjà fortement impactés ces dernières années, à pouvoir assumer efficacement leurs missions de Service public. Et pour faire avancer des revendications pour nos collègues, les marges de manœuvres sont très minces. Pourtant, il est urgent que des réponses soient apportées aux priorités que nous avons affichées puis, que des perspectives soient offertes à tous. Le dialogue social doit dépasser le stade des bonnes intentions. Sur les conditions de travail, le pouvoir d'achat ou les carrières, le gouvernement sera mis, dans les prochains mois, à l'épreuve des faits. Le changement ne peut plus être un slogan pour les personnels, il faut passer aux actes. ■

LAURENT ESCURE
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNSA ÉDUCATION

O
T
R
E

Retrouvez les éditoriaux de Laurent Escure
 sur le site d'infos en temps réel : unsa-education.org



Les faits marquants de ce numéro

- 6-8 • **à la une** La refondation de l'Éducation
- 10-11 • Interview de **Luc Bérille** sur la rentrée sociale
- 12-13 • Enseignement supérieur : quelles perspectives de changement ?
 - 14 • Une ambition pour la Fonction publique
 - 17 • Retraites : ce qui change
- 18-19 • **élections** TPE : la campagne, c'est maintenant !
- 20 • Jeunesse et Sports : le changement se fait attendre !
- 21 • GRETA : des évolutions positives
- 22 • Nouvelle loi sur le harcèlement sexuel
- 24-25 • Femmes-Hommes à l'**UNSA Éducation** : interview de **Laurent Escure**
- 26 • L'**UNSA Éducation** dans l'Union européenne
- 29 • **culture** Haïti par **Makenzy Orcel**

Directeur de la publication
Fabrice Coquelin

Rédactrice en Chef
Delphine Lebahan

Photos [hors Crédits 10]
Pascal Lebrun
06 07 14 31 79
lebrunpascal@wanadoo.fr

Conception - Réalisation
Yellowstone-design.fr
01 64 28 14 75
bd.conseil@wanadoo.fr

Publicité
Anat Régie
01 43 12 38 15

Impression



Imprimerie IPS

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation, le prix du numéro est de 4,60 €, l'abonnement annuel de 18,40 €.

C.P.P.A.P.
0713 5 06569
Dépôt légal
octobre 2012



UNSA ÉDUCATION
87^{ème}, AVENUE GEORGES GOSNAT
94853 IVRY-SUR-SEINE CÉDEX
TEL. : 01 56 20 29 50
FAX : 01 56 20 29 89
www.unsa-education.org
national@unsa-education.org

Free Pussy Riots



L'UNSA Éducation a dénoncé l'inacceptable condamnation à deux ans de « camp de travail » que la justice russe a infligé aux « Pussy Riots » sur fond de délit de « sacrilège » et de collusion entre le pouvoir politique et l'Église orthodoxe.

Avec tous les défenseurs de la liberté d'expression et de la démocratie, où que ce soit dans le monde, l'UNSA Éducation ne peut revendiquer qu'une seule chose : la libération immédiate des « Pussy Riots » et l'abandon de toute charge contre elles.

> unsa-education.org/modules.php?name=News&file=article&sid=1916

jeunesprofs.com

La CASDEN, le Nouvel Observateur et rue des écoles accompagnent, depuis 2011, les jeunes enseignants. Le site jeunesprofs.com offre, à l'occasion de la rentrée 2012, de nouvelles fiches, exercices et activités pour les 1^{er} et 2nd degrés. Les jeunes enseignants sont aussi invités à rejoindre la page Jeunes Profs sur Facebook : www.facebook.com/jeunesprofs pour échanger et partager leurs expériences.

JeunesProfs.com



« Un cahier, un crayon »



Depuis le 4 septembre, Solidarité Laïque, la MAE et la Maif, ont lancé dans toute la France, la grande collecte de fournitures scolaires pour les enfants du Sénégal. Il suffit de collecter des fournitures scolaires neuves, de les remettre ou de les envoyer, sous forme de colis, dans les MAE départementales (www.mae.fr) ou les délégations Maif (www.maif.fr), au plus tard le 14 décembre 2012.

> uncahier-uncrayon.org

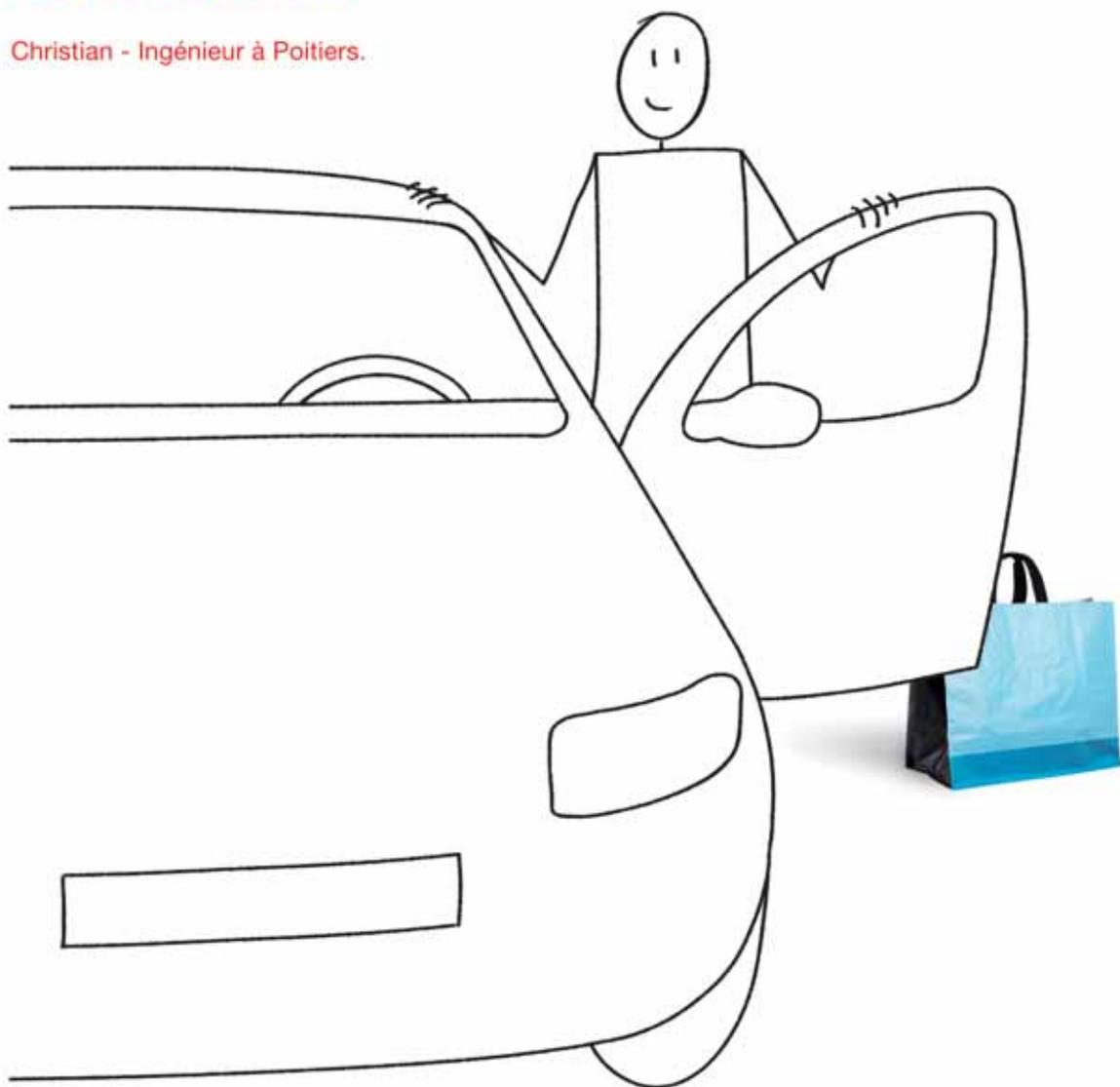


organisé avec



« Moi, j'ai obtenu 25% de remise sur ma voiture, un crédit incroyable et une super assurance! J'avoue, je ne les aurais jamais eus sans la force du collectif. »

Christian - Ingénieur à Poitiers.



LES KITS BUDGETS AUTO MAIF - ACHAT + CRÉDIT + ASSURANCE

Jusqu'au 27 octobre, grâce à la force du collectif MAIF, en plus de l'assurance et du crédit, vous bénéficiez de tarifs de groupe négociés jusqu'à 35% pour l'achat de votre véhicule.

Quand la MAIF innove, tout le monde en profite.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Organisme prêteur Socram Banque.

Offre valable en France métropolitaine du 01/10/2012 au 27/10/2012. Remise jusqu'à 35% selon le véhicule acheté, en partenariat avec Aramis et IES. MAIF et Fila-MAIF, intermédiaires en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque, organisme prêteur. Conditions sur maif.fr
MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114337500€ entièrement libéré - RCS Niort B341672881 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. Socram Banque, SA au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance n°Orias: 08044968 (www.orias.fr)

Il faut **sauver** le soldat **École** !

Promesse du candidat François Hollande, la priorité faite à la jeunesse et à l'Éducation devrait passer par la refondation de l'École. Sous l'égide du ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, un premier temps de concertation s'est tenu autour de 4 ateliers déclinés en 21 thèmes.

L'enjeu est d'importance car même si des moyens supplémentaires sont attribués au système scolaire, visant à compenser les coupes drastiques qu'il a subies lors de la mandature précédente, ils ne suffiront pas à endiguer les échecs d'un enseignement qui perdure à laisser sortir 130 à 150 000 jeunes chaque année, sans aucune qualification et à produire un taux important d'échec en Licence.

La refondation s'impose donc. Mais sera-t-elle au rendez-vous ?

Combien de ministres ont rêvé d'associer à leur nom une réforme d'envergure de notre système éducatif, volontés ambitieuses souvent soldées par quelques mesurées d'ajustement ? L'UNSA Éducation et ses syndicats se sont fortement mobilisés dans cette démarche qui nécessite de l'ambition, de l'invention, mais également un certain courage politique et qui se doit de réussir pour la jeunesse, pour la société, pour l'avenir.

La refondation : mode d'emploi ou Les trois temps de la refondation

Depuis le 5 juillet et son lancement à la Sorbonne par le Premier ministre, une vaste concertation a débuté autour de 4 ateliers (la réussite scolaire pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif juste et efficace, des personnels formés et reconnus) déclinés en 20 thèmes. Jusqu'au 30 septembre, elle a mobilisé tous les acteurs de l'Éducation (syndicats, parents, lycéens, associations et mouvements pédagogiques, chercheurs...) pour près de 45 journées de rencontres et d'échanges.

Début octobre, les quatre membres du comité de pilotage, Nathalie Mons (universitaire), Christian Forestier (Inspection générale de l'Éducation nationale), Marie-Françoise Colombani (journaliste) et François Bonneau (Président de la commission éducation de l'Association des Régions de France) ont rendu leur rapport au ministre de l'Éducation nationale.

Vient le temps du politique et du législatif. Après les premières orientations données par

François Hollande, le 9 octobre à la Sorbonne, et par Vincent Peillon, au CSE le 11 octobre, ce dernier soumettra un projet de loi, qui sera débattu par les parlementaires durant l'automne pour une adoption de la loi en fin d'année civile.



Mais une loi ne suffira pas à changer l'École, d'autant que celle-ci sera technique. Elle se composera, au-delà de l'exposé des motifs, de modifications de quelques articles du Code de l'Éducation. Elle sera donc peu lisible et compréhensible pour les non-spécialistes. L'essentiel sera, ensuite, à développer dans les textes d'application (décrets et circulaires). Ceux-ci nécessiteront à nouveau discussions et échanges. Pour nous, il doit s'agir d'une phase de négociation à laquelle

nous comptons activement participer. En effet, à quoi servirait une vaste concertation et une loi d'orientation si elles ne voyaient pas sa concrétisation sur le terrain, dans les établissements, là où s'éduquent les enfants et les jeunes, là où agissent les professionnels de l'Éducation, là justement où l'École doit être refondée ?

Les enjeux de la refondation

Notre École relève, depuis son origine républicaine, de cette injonction paradoxale d'être le creuset de la démocratisation du savoir et le catalyseur capable de faire émerger une élite. Donner le maximum à tous, tout en triant les bons et les mauvais élèves. Si ces deux missions ont pu cohabiter sans trop de heurts dans une école n'accueillant pas tous les enfants sur de longs parcours, elles ne sont pas compatibles avec la massification et l'allongement des études.

La classe devient un espace de compétitivité et de compétition où seuls les plus performants réussissent. Le tri s'opère essentiellement à partir de l'évaluation écrite de connaissances intellectuelles disciplinaires, ce qui exclut d'office tous ceux dont les modes de réflexion, d'apprentissage et de participation ne correspondent pas. Le recours à la remédiation peut se faire très tôt, dès l'école maternelle, afin de faire entrer dans le moule ceux qui y sont rétifs. Lorsque celle-ci ne fonctionne pas, l'orientation vers des voies, considérées et souvent vécues comme des relégations, s'impose de manière précoce et aboutit à de nombreux échecs.

À ce constat dramatique, mais hélas non exagéré, il convient d'opérer des choix.

Celui de continuer ainsi, éventuellement en donnant davantage de temps (allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans) afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder à une culture commune qui est en fait la culture dominante. C'est la méthode de la cueillette (développée par Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN UNSA) consistant à cueillir les quelques plus beaux fruits ayant naturellement poussé tout seuls et à abandonner les autres sur des branches mortes.

L'autre démarche consiste à se mettre à cultiver notre verger, à tutorer les branches les plus fragiles, à inventer de nouvelles méthodes de développement afin d'obtenir des fruits encore plus beaux et plus nom-

breux. Cela implique que l'École doit changer en profondeur, « revoir son logiciel », repenser entièrement sa manière de considérer les élèves, le rapport au savoir, les liens avec son environnement. Il ne s'agit pas simplement de lui fournir 60 000 cueilleurs supplémentaires, il faut accompagner, former et recruter des jardiniers capables de prendre en charge la diversité des enfants et des jeunes afin de les conduire vers l'épanouissement et l'émancipation, dans la construction de leur vie d'Humain et de Citoyen.



Si l'entrée de la refondation est scolaire, plusieurs approches doivent permettre d'élargir la réflexion et d'introduire les notions d'éducation partagée, de co-éducation, d'éducation globale. C'est le cas en particulier pour la modification des rythmes qui nécessite de prendre en compte la totalité des temps éducatifs des enfants et des jeunes. C'est aussi vrai lorsqu'on évoque les projets éducatifs territoriaux et la possibilité de les rendre obligatoires et inscrits dans la loi.

Certes, tout ne viendra pas de la concertation, de la loi ou des négociations qui suivront. Ce sont essentiellement les membres de la communauté éducative qui seront les acteurs de cette transformation de notre système d'éducation. Or, le moment est propice au changement. Même s'il y a des réticences et des conservatismes, la grande majorité des acteurs de l'éducation, des personnels aux élèves et leurs parents, en passant par les chercheurs, les associations et les collectivités territoriales, souhaite une transformation en profondeur. L'Éducation a été malmenée durant les dix années précédentes. L'engagement de François Hollande d'en refaire une priorité a suscité un réel espoir qui ne doit pas être déçu. >>>



Pour une société éducative : les revendications de l'UNSA Éducation

Si l'UNSA Éducation et ses syndicats se sont fortement impliqués dans la concertation sur la refondation de l'École, c'est essentiellement pour appuyer cette démarche de transformation et l'ancrer sur quelques éléments fondamentaux qui sont au cœur de notre projet éducatif.

Pour nous, l'Éducation est un contrat entre la République et ses citoyens. Elle doit donner à tous le bagage indispensable à l'exercice de cette citoyenneté. La loi d'orientation et son évaluation régulière doivent provoquer l'implication des acteurs éducatifs (dans le cadre du CSE par exemple) et des parlementaires.

Tous les acteurs éducatifs doivent être mobilisés pour la réussite de cet objectif, dans un cadre défini et des partenariats clairs entre les différents services de l'État (Éducation nationale, Éducation populaire et sports, culture), les collectivités territoriales et les associations. Un contrat territorial d'éducation doit être élaboré et garantir la qualité, la richesse et la diversité des actions proposées partout.

L'école première doit donc être une école de la réussite de toutes et tous, réussite qui doit être garantie à chacun. Cela implique la valorisation des progrès, des évolutions et des réussites et non plus les sélections par l'échec. Cette école première est pour nous celle du socle commun renoué. École de la scolarité obligatoire, elle englobe l'école primaire et le collège dans un tout cohérent. Sur un territoire : écoles et collège forment le réseau du socle.

Au-delà des connaissances disciplinaires, la construction de ces compétences s'appuie sur les démarches et les processus de compréhension, d'analyse, de recherche, de mise en synergie. Elle valorise également l'esprit critique, la capacité à exprimer ses idées, à échanger, à débattre. L'approche sensible au travers des arts et de la culture, la dimension manuelle, la place du corps font parties intégrantes de cette éducation. Formant des citoyens actifs, les lieux d'éducation se doivent d'être eux-mêmes des espaces de citoyenneté et de démocratie. Nous con-

cevons également ce système d'éducation comme inclusif. Il aborde les différences des apprenants comme des défis à relever collectivement, appelant d'autres approches et méthodes, les apports d'aides spécialisés pour les enfants et les jeunes comme pour les adultes (enseignants, équipes éducatives, animateurs...).

Les compétences acquises durant cette période de l'enfance et de l'adolescence sont validées dans une démarche active. Elles constituent les fondations indispensables pour agir et continuer à se construire. En cela, elles sont le premier étage d'une éducation, tout au long de la vie, qui se poursuit selon des parcours différenciés et modulaires tant dans le bac - 3 / bac +3, quels que soient les cursus choisis, que dans les possibilités de droits différés à la formation (reprise d'études, cours du soir, alternance, validation des acquis de l'expérience...).

Ce temps second de l'Éducation se nourrit d'approches inter et multidisciplinaires, il intègre les apports de la recherche. Il doit être préparé et accompagné afin que l'orientation et la construction des parcours relèvent de choix réfléchis, cohérents, mais aussi ouverts sur des passerelles permettant des évolutions.

L'Éducation ainsi conçue, dans une approche globale, partagée et complémentaire, s'appuyant sur une scolarité obligatoire du socle commun renoué puis une articulation bac-3 / bac+3+5 modulaire, il est indispensable qu'elle bénéficie d'acteurs formés de façon initiale et continue, avec des modules communs permettant la construction d'une culture partagée et des projets collectifs, de missions clarifiées, d'une gouvernance cohérente et d'un conventionnement tripartite liant l'État, l'établissement ou l'école et la collectivité territoriale. ■



? Plus d'infos complémentaires

> www.unsa-education.org



DENIS ADAM
denis.adam@unsa-education.org

La fédération et ses syndicats

Le SNIES UNSA Éducation en congrès national

Les 9 et 10 octobre s'est tenu le congrès du Syndicat national des infirmières et infirmiers éducateurs de santé (SNIES), aboutissement de nombreuses réflexions concernant particulièrement l'avenir de la profession.

Le thème du congrès, « une spécialisation à reconnaître », avec la tenue d'une table ronde sur le cursus Licence-Master-Doctorat est la preuve que le SNIES, par son action et ses propositions, souhaite emmener toujours plus haut la profession.



> snies.unsa-education.org

Expression directe

Les prochaines émissions de l'UNSA seront diffusées :

> **Dimanche 28 octobre**, sur France 3, vers 11h30

> **Samedi 17 novembre**, sur France Inter à 19h55

RETROUVEZ TOUTES LES ÉMISSIONS SUR LE SITE DE L'UNSA :

> unsa.org, rubrique : « Ecouter, voir »

Congrès 2012 du SEJS UNSA : 18 et 19 octobre

Le contexte actuel a été bouleversé et dégradé par cinq ans de Révision Générale des Politiques Publiques et de Réforme de l'Administration Territoriale de l'État. Les services ont été profondément réorganisés depuis janvier 2010. Les situations sont très différentes, en termes de missions, de moyens, de relations avec les usagers, de méthodes de management, etc. L'avenir demeure incertain. Quels changements ? Pour quand ?

Les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS) expriment un fort besoin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles actuelles et leurs évolutions. Le Bureau national du Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports UNSA leur propose de faire un bilan de ce qu'est devenu leur métier. Ce constat collectif sera la base d'un travail autour de l'organisation territoriale des services et établissements chargés des missions de l'État en matière de Sport, Jeunesse, Éducation Populaire et Vie Associative ; de l'avenir du métier d'IJS ; de l'avenir de la gestion du corps.

> michel.chauveau@jeunesse.gouv.fr



Pétition pour les personnels du CNED, SCÉREN-CNDP...

Ces opérateurs éducatifs n'ont pas été épargnés par la politique d'austérité : suppressions de postes et de moyens, évolutions structurelles sans concertation. L'UNSA Éducation et ses syndicats ne sont pas opposés à des évolutions anticipées et préparées dans le cadre d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, négociée avec les personnels et leurs représentants. Cette négociation devra permettre d'assurer la pérennité des établissements, la permanence de leurs missions et garantir les moyens humains et matériels nécessaires.

Dans cette perspective, l'UNSA Éducation a adressé un questionnaire aux personnels pour mieux appréhender l'état réel de leurs difficultés et de leurs demandes.

RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE AVANT LE 15 NOVEMBRE

> http://extranet.unsa-education.com/Docs/Total/Questionnaire_opérateurs-educ.doc

Nouvelle Secrétaire générale du SNASEN UNSA Éducation



> © Luc Bentz

Christine Coq-Moutawakkil est la nouvelle Secrétaire générale du SNASEN, le syndicat des assistantes et assistants sociaux de l'Éducation nationale de la Fédération.

Développer le syndicat et sa communication et faire reconnaître le métier, notamment par l'accès à la catégorie A, sont les deux priorités du SNASEN UNSA Éducation.

> snasen.unsa-education.org

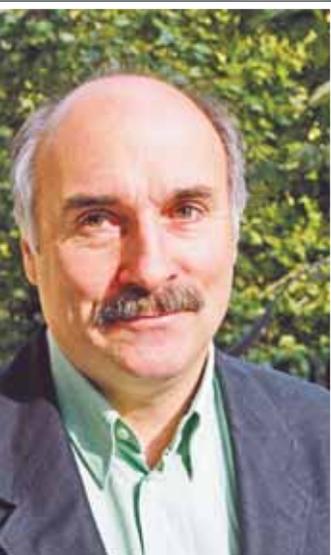
Nouveau Secrétaire général du SNIEAP UNSA Éducation



André Quillévéré est le nouveau Secrétaire général du syndicat national des inspecteurs de l'enseignement agricole public.

Le SNIEAP promeut un service d'éducation humaniste, laïque et démocratique et défend l'égalité de dignité des personnels d'encadrement qui exercent les mêmes missions.

> andre.quillevere@educagri.fr



> Luc Bérille

Luc Bérille revient sur la situation et sociale en France comme au

Même si l'activité économique est en berne, Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA, entrevoit des solutions possibles à la crise qui ne pourront être envisagées sans la ratification du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. L'UNSA attend que le gouvernement prenne la mesure de l'importance des services publics nécessaires au maintien de la cohésion sociale de notre pays.

Que pense le Secrétaire général de l'UNSA de cette rentrée au contexte économique et social particulièrement lourd ?

Une activité économique totalement en panne (0 % de croissance pour les deux derniers trimestres), un chômage qui flambe (en augmentation pour le quinzième mois de suite !), un développement de la grande pauvreté (plus d'une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté)... C'est vrai que les perspectives sont sombres, d'autant que ces manifestations d'un enfoncement dans une crise terrible se vérifient dans l'Europe entière et que les perspectives économiques pour 2013 ne sont guère enthousiasmantes.



Pour l'UNSA, des voies de sortie de crise existent, même si elles sont étroites. Il faut à la fois maîtriser et réduire la dette, et les salariés y ont intérêt dès lors que cela se fait dans un cadre de justice sociale, mais aussi stimuler l'activité économique en visant la croissance durable et l'emploi car les seules politiques d'austérité ne font que précipiter un peu plus dans la récession. Autour de ces deux objectifs liés, l'action de l'Europe est indispensable car c'est à ce niveau, par la mutualisation et la solidarité, que les politiques des États peuvent être amplifiées et démultipliées.

L'UNSA était présente à la Grande Conférence Sociale de juillet. Que peut-on attendre de celle-ci et de ses nombreuses déclinaisons ?

L'UNSA a beaucoup milité pour qu'ait lieu cette conférence et qu'elle soit largement ouverte à tous les acteurs sociaux. Car, pour agir en matière économique comme en matière sociale, l'implication des acteurs, de « ceux qui font », est une condition absolue de l'efficacité. Le bilan que nous en tirons est très positif pour les salariés. D'abord parce que, en pleine crise, réunir tous les

partenaires sociaux et gouvernementaux pour qu'ils dialoguent est une première. Ensuite parce qu'aucun des principaux sujets n'a été évacué et qu'il en est sorti un agenda social précis. Évidemment, à nous maintenant d'être vigilants pour qu'il soit tenu et, surtout, que les négociations prévues aboutissent à mieux protéger les salariés.

Quelle est la position de l'UNSA sur le dossier de la dette et du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union européenne ?

J'ai dit, plus haut, combien l'échelon européen était indispensable, et encore plus face à la pire des crises que nous n'ayons jamais connue. Concernant le TSCG, l'UNSA partage l'analyse de la Confédération européenne des syndicats dont elle est membre : ce texte, fruit d'un compromis, est axé sur l'austérité et fait l'impasse sur la relance et le social.

Cependant, il ne peut être apprécié isolément. Plusieurs textes ou mesures, intervenus pour certains après son adoption par le Conseil européen du 2 mars, sont venus contrebalancer en partie sa logique :



économique, politique niveau européen

le Mécanisme européen de stabilité, le pacte pour la croissance et l'emploi incluant les Project Bonds et la taxe sur les transactions financières, la supervision bancaire, puis la récente décision de la Banque centrale européenne pour lutter contre la spéculation visant les États endettés.

Ceux-là marquent une inflexion positive dans l'orientation des politiques européennes. En effet, stimuler la croissance, développer la solidarité au sein de l'Union européenne et de la zone euro participe bien de la construction d'une Europe plus intégrée.

Pour l'UNSA, c'est en s'engageant résolument dans cette direction politique que l'on trouvera les réponses à une crise d'une ampleur exceptionnelle. Dans ce contexte, la non-ratification du traité

ajouterait la crise politique à la crise économique et sociale, au risque de déclencher un effondrement catastrophique de l'Europe. C'est pourquoi l'UNSA se prononce pour la ratification du traité. Avec la Confédération européenne des syndicats, elle continuera à revendiquer un contrat social pour l'Europe, visant la croissance durable et l'emploi.

Qu'attend l'UNSA du gouvernement en matière de Fonction publique et de Service public ?

Il faut prendre la mesure de l'atout qu'ils représentent pour notre pays et nos concitoyens. Les Services publics, et la Fonction publique qui les sert, sont des outils irremplaçables pour maintenir une cohésion sociale menacée par la crise terrible que nous traversons. La première chose que nous attendons, c'est que

l'on comprenne qu'ils ne sont pas d'abord un coût, mais des missions à assurer dans l'intérêt des citoyens. Discutons des missions, n'oublions pas, dans ce cadre, les personnels, leurs conditions de travail et de rémunération, établissons des priorités si tout n'est pas possible.

Personne n'ignore les efforts à faire pour réduire la dette, mais, même s'il est bien que la Justice, la Sécurité et l'Éducation soient davantage épargnées, nous sommes conscients qu'avec des contraintes budgétaires très fortes, on n'évitera pas les tensions, et peut-être, à terme, les conflits. Cela renforce encore plus l'importance du dialogue social.



Propos recueillis par
FABRICE COQUELIN

fabrice.coquelin@unsa-education.org

« NON » au jour de carence Déjà plus de 10 000 signatures !

Le précédent gouvernement a instauré, sans aucune concertation, un jour de carence dans la Fonction publique avec effet au 1^{er} janvier 2012, faisant ainsi des fonctionnaires des boucs émissaires faciles.

Cette décision pénalise tous les personnels dont l'état de santé nécessite un arrêt de maladie, comme s'ils en étaient personnellement responsables.

Ce choix ampute un pouvoir d'achat déjà en berne depuis, entre autre, le gel du point d'indice imposé depuis 2011.

Alors que la RGPP et la politique de suppression massive d'emplois ont aggravé les conditions de travail des agents, cette mesure s'avère particulièrement injuste et pénalisante pour les personnels à la santé la plus fragile.

Pétition à signer et à faire signer :

> <http://petition.unsa-education.org>





Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé le dispositif des assises nationales qui seront précédées d'assises territoriales. L'UNSA Éducation s'y veut force de propositions ... pour un changement réel.

Réunir les forces vives de la Nation autour des enjeux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pourquoi pas après six années de bouleversements profonds du paysage ? Mais il ne doit pas s'agir d'une simple opération de calinothérapie de la communauté universitaire et scientifique.

Le paysage a changé. Cela oblige à penser en termes d'avenir et non le simple retour à un passé lui-même... imparfait. C'est pourquoi l'UNSA Éducation s'inscrit dans la démarche des assises à sa place d'organisation syndicale indépendante, avec la volonté de faire émerger des propositions. En dernière instance, comme c'est le cas pour la refondation de l'École républicaine, ce seront les choix gouvernementaux - et avec eux la réalité du dialogue avec les organisations syndicales - qui seront déterminants.

État des lieux : aller au-delà de la LRU

Parce qu'elle a modifié sensiblement l'architecture institutionnelle des universités et a considérablement renforcé les pouvoirs de leur président, la loi Pécresse de 2007⁽¹⁾ est considérée comme la mesure phare du quinquennat précédent. Mais on ne saurait oublier l'importance de la loi

sur la recherche de 2006⁽²⁾ qui a notamment institué les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) et les deux grandes agences nationales que sont l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et l'ANR (Agence nationale de la recherche).

L'affichage a été celui de l'autonomie, la réalité celle d'une autonomie apparemment renforcée des directions d'établissements au plan interne, mais d'une centralisation considérable de la gestion des moyens d'action. Tel a été le cas pour les grands moyens de financement résultant de projets nationaux : plan Campus, Initiatives et d'excellence (I dex) et autres Labex ou Equipex. Un double objectif a été mis en œuvre dans le quinquennat précédent : faire passer les établissements d'une culture de service public à une culture de mise en concurrence acharnée ; faire émerger une dizaine de méga-universités d'excellence. Un troisième objectif a été patiemment développé : s'attaquer au CNRS... malgré sa reconnaissance internationale.

Parallèlement, des regroupements en « méga-universités » (Aix-Marseille, Strasbourg...) ont résulté à la fois de la politique visant à privilégier

les « très grandes unités » mais aussi de choix ou pressions qui s'expliquent par la prégnance croissante des classements internationaux (type « Shanghai »).

Dans ce contexte, on ne saurait minorer la réalité de la souffrance professionnelle des acteurs qui se sont sentis dépossédés de leur autonomie professionnelle, mais aussi des difficultés à agir dans un système de plus en plus contraint, mais en même temps de moins en moins lisible compte tenu de l'empilement successif des structures.

Les assises et leurs limites

Les assises sont placées sous la responsabilité d'un comité de pilotage que préside François Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine 2008. Les thèmes de la lettre de mission concernent :

- la réussite de tous les étudiants ;
- une ambition pour la recherche ;
- la conception du nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les assises seront précédées d'assises territoriales (plutôt en régions).

L'UNSA Éducation a été auditionnée par le comité de pilotage et lui a remis une contribution [voir encadré],

⁽¹⁾ Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

⁽²⁾ Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche (gouvernement Villepin : François Goulard était alors ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche).

mais est surtout préoccupée par les suites qui seront données. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir condamné la politique du gouvernement précédent, si l'on ne dessine pas clairement de nouvelles orientations.

La question la plus symbolique est sans doute celle de la gouvernance et pas seulement celle des universités avec la remise en cause de l'« hyperprésidence ». Le système mis en place a, volontairement, appliqué le principe « se concentrer ou déperir » : comment expliquerait-on sinon des situations bud-

gétaires si serrées dans un nombre croissant d'établissements ? Il est aussi dans la conception et l'organisation du réseau (reconnaissance du rôle des universités assumant des missions de proximité, remise en cause des PRES actuels) et un changement radical de paradigme pour la recherche dont les unités mixtes (associations universités et organismes de recherche) doivent être les « briques de base ».

Enfin, si l'on veut la réussite de tous les étudiants, il faut tenir compte du fait que, depuis la loi Savary de 1984

sur l'enseignement supérieur, ce dernier concerne toutes les formations post-secondaires. La question de la fluidité des parcours, de l'organisation de passerelles, de l'accompagnement personnalisé de tous les étudiants se pose. Et donc, des moyens pour ce faire.



LUC BENTZ
luc.bentz@unsa-education.org



> Les propositions de l'UNSA Éducation

L'UNSA Éducation a créé un groupe de suivi spécifique des assises associant les syndicats du champ universitaire (A&I UNSA, SNPTES UNSA, Sup'Recherche UNSA), UNSA Recherche, le SE et le SNPDEN UNSA (classes post-bac des lycées).

La réflexion associera les syndicats concernés par les formations post-baccalauréat hors « Éducation nationale ». Compte tenu du contexte, la reconstruction du paysage bouleversé des universités et de la recherche sera la priorité (passer au modèle « post-LRU »), mais nous voulons intervenir pour que se construise de manière efficace et pragmatique « l'espace » de la première étape de formation diversifiée après le socle commun qui va de bac-3 à bac+3+5 (licence, master).

Dans l'immédiat, nos récentes propositions, prioritairement développées sur le champ « Universités et Recherches », sont accessibles en ligne à partir du site :

www.unsa-education.org

> <http://goo.gl/LutMs>





De l'ambition pour la Fonction publique !

Pour l'UNSA Éducation, l'austérité permanente ne saurait être une perspective pour les personnels de la Fonction publique. En finir avec le temps du mépris implicite, de part et d'autre, la volonté de négocier.

Que le contexte économique - et donc budgétaire - est une chose ; que les agents titulaires ou contractuels de la Fonction publique soient contraints de se satisfaire d'une austérité permanente en est une autre. C'est d'autant plus vrai que l'UNSA Éducation, dans le cadre de l'UNSA Fonction publique comme en direction de ses interlocuteurs spécifiques, a fait le choix d'affirmer une priorité immédiate pour les personnels de catégorie C. Mais cela ne nous empêche pas de revendiquer une « remise à l'endroit » de la Fonction publique.

La valeur du point d'indice dans la Fonction publique est gelée depuis le 1^{er} janvier 2012. Cela a pour conséquence de faire tomber nombre de rémunérations sous le SMIC qui avance plus vite. Au-delà du « C », le début de la catégorie B est aussi touché. La solution retenue repose sur la publication de réajuster les plus basses rémunérations par des décrets rustines comme celui du 5 juillet 2012 (<http://goo.gl/N7apr>). Mais la situation est appelée à se reproduire avec toujours la même conséquence : l'écrasement des carrières réelles.

Cette situation recoupe la volonté, exprimée tout au long du quinquennat précédent, de remettre en cause la notion même de Fonction publique de carrière, pour glisser vers une Fonction publique d'emploi, en privilégiant le recours aux régimes indemnitaires sur la revalorisation indiciaire, manière de passer d'une logique collective fondée d'abord sur le traitement indiciaire lié au grade et à l'emploi, à une logique d'individualisation.

Remettre la Fonction publique à l'endroit

La ministre de la Fonction publique a annoncé, dans l'agenda social rendu public le 4 septembre, des consultations qui se dérouleront d'octobre à avril sur plusieurs thèmes dont les parcours professionnels (parcours professionnels, mobilité et carrières, rémunérations, formation professionnelle). C'est à partir de ce travail préparatoire que seraient définis un calendrier et une méthode pour une négociation d'ensemble.

Elle est nécessaire. Si l'on veut que la catégorie C soit durablement restructurée, il y aura des répercussions sur les catégories B et A. Pour celle-ci, il y a nécessité de revoir la structure des carrières, compte tenu à la fois

de l'évolution réelle des recrutements et des responsabilités exercées. En outre, si l'on veut faciliter les mobilités, il faudra régler les problèmes des structures de carrière atypiques comme celles que connaissent les corps ITRF (Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation) / ITA (Ingénieurs, techniciens et administratifs) de catégorie A.

C'est sans doute un travail de long terme qu'il faut engager. Encore faudra-t-il ouvrir rapidement des perspectives pour les personnels. Cela ne doit pas exclure des mesures plus ponctuelles spécifiques.

La reconstruction de la confiance entre le gouvernement et les agents de la Fonction publique passera par des actes. L'UNSA Éducation, dans le cadre de l'UNSA Fonction publique, prendra sa part à des échanges qu'elle souhaite constructifs... ce qui suppose qu'ils soient tangibles. Nous y sommes déterminés.



LUC BENTZ

luc.bentz@unsa-education.org



**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

La bonne opération pour + de sérénité

 www.autonome-solidarite.fr

 www.maif.fr/offreeducation





Fin de la « réorientation professionnelle », et c'est tant mieux !

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État a été saisi d'un projet d'abrogation d'un décret qui s'inscrivait pleinement dans la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le décret 2012-1402 du 12 novembre 2010 sur la « réorientation professionnelle » s'inscrivait en effet pleinement dans la RGPP et permettait, en cas de restructuration de l'État ou d'un de ses établissements, de mettre les agents concernés dans une situation où il était placé d'office en cas d'impossibilité (mais décidée par qui ?) de réaffectation sur un emploi correspondant.

Il permettait, à l'issue du dispositif, de mettre le fonctionnaire en disponibilité à durée indéterminée, de le licencier ou de le mettre en retraite d'office (décote ou pas décote) en cas de refus successif de trois postes (quels qu'ils soient et quels qu'en soient les motifs).

Les organisations syndicales de fonctionnaires - et au premier chef l'UNSA - avaient vigoureusement condamné ce dispositif des-

tiné à la « boîte à outils » des suppressions massives d'emploi.

Le rapport au CSPFE mentionne que ce dispositif n'a plus lieu d'être avec l'abandon de la RGPP. L'abrogation de ce décret, à l'évidence, montre que le gouvernement, et en particulier la ministre de la Fonction publique, s'inscrit effectivement dans une autre vision des rapports avec les personnels. Le décret d'application étant abrogé, il restera à abroger les dispositions de la loi du 3 août 2009 qui avaient introduit le principe du « congé de réorientation » dans le statut général.

? Plus d'infos

Les dispositions légales actuelles :

> <http://goo.gl/QzpQz>

Le décret (à abroger) du 12 novembre 2010 :

> <http://goo.gl/82NYv>

Métiers du travail social : pour une réelle reconnaissance

Formation à bac + 3, reconnaissance à bac + 2. Cherchez l'erreur ! Pour l'UNSA Éducation, la catégorie A reste l'objectif à atteindre.

Les métiers du travail social concernent, dans le champ de responsabilité de l'UNSA Éducation, les assistants sociaux (et par contrecoup le corps de débouché des conseillers de service social). Ces formations s'accomplissent en trois années. Elles ne sont toujours reconnues au registre national des certifications professionnelles qu'à bac + 2. Il y a environ un an que ces formations ont été organisées selon le principe des crédits européens (ECTS). On en reconnaît 180... exactement comme pour la licence (60 ECTS par an sur trois ans). Mais l'équivalence s'arrête là !

L'UNSA Éducation considère que ces métiers doivent être reconnus à bac + 3, y compris dans la Fonction publique (une interfédérale est intervenue à ce sujet, cet été, auprès du ministère de la Fonction publique). Cela

implique une réflexion sur une certification au niveau du grade de licence. Une solution a été trouvée ainsi pour les infirmières et infirmiers, sur la base de conventions régionales entre leurs instituts de formation et les universités. Le déclassement indiciaire d'une profession féminisée est encore moins acceptable aujourd'hui.

Dans l'immédiat, il est urgent que s'appliquent les dispositions prévues sur le classement des assistants sociaux dans le « B NES » (nouvel espace statutaire de la catégorie B), qui améliore notamment la situation des collègues en fin de carrière, en particulier les retraitables. Avec le Syndicat national des assistant(es) sociaux(ales) de l'Éducation nationale (SNASEN), nous continuerons à œuvrer pour que le dossier débouche dans le cadre de la reconstruction de la grille.

Retraités de l'État : rétablissement de l'aide à domicile

Le rétablissement de cette aide était revendiqué par l'UNSA Fonction publique. Elle est accessible sous conditions.

Deux textes sont parus le 27 juillet 2012 : Le décret n° 2012-920 relatif à l'introduction d'une aide au maintien à domicile des retraités de l'État est applicable à compter du 28 juillet 2012 et un arrêté interministériel fixe le plafond annuel de l'aide et le taux de la participation de l'État.

L'accès aux prestations est lié au classement dans un « groupe santé iso-ressources 5 ou 6 » (personnes ayant besoin d'aides ponctuelles pour les repas, le ménage, la toilette ou étant encore autonomes pour les actes essentiels

de la vie courante). L'objectif de cette prestation est de réduire le risque de perte d'autonomie des personnes âgées, retraitées, socialement fragilisées. Elle est dégressive et conditionnée par un plafond de ressources mensuelles (1198 € pour une personne seule, 1911 € pour un couple).

? Plus d'infos

Site de l'UNSA Fonction publique :
 > <http://goo.gl/ePP9R>
 Les groupes « iso-ressources » :
 > <http://goo.gl/ZSHU5>



Règles assouplies pour la retraite à 60 ans :

Compte tenu des conditions posées, le nombre de bénéficiaires devrait être limité aux collègues ayant de fait commencé à travailler sans interruption entre 18 et 19 ans.

Le décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 « relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse » a été publié. Il concerne tous les régimes. Il modifie le dispositif concernant les « carrières longues », qui avait été réformé en 2010. La démarche a pour but « d'élargir les possibilités » et « d'assouplir les critères exigés », pour bénéficier d'un droit à un départ anticipé en retraite à 60 ans.

Pourront, en effet, bénéficier des évolutions de ce dispositif « carrières longues », à compter du 1^{er} novembre 2012, tous les assurés ayant commencé à travailler avant 20 ans (au lieu de 18 auparavant) et cotisé le nombre de trimestres exigés pour leur génération (164 trimestres, soit 41 ans pour les personnes nées en 1952). Mais en pratique, cela concernera peu de collègues dans les générations concernées (il faut avoir ses annuités complètes et justifier de 4 ou 5 trimestres d'assurance avant le vingtième anniversaire).

Le financement de cette disposition sera réalisé par le biais d'une augmentation des cotisations d'assurance vieillesse. Dans le public, comme dans le secteur privé, les cotisations augmenteront de 0,5% : 0,25% pour les assurés et 0,25% pour les employeurs (en plus des augmentations déjà programmées pour les retenues pension civile).

Il est possible de déposer une demande de départ en retraite dès maintenant, dès lors qu'on remplit les conditions exigées, le dispositif entrant en vigueur le 1^{er} novembre prochain (la règle des « 6 mois de préavis » ne sera pas appliquée compte tenu des circonstances). Les collègues pensant être concernés doivent consulter le plus rapidement possible leur service gestionnaire.

? Plus d'infos

Site service-public.fr > <http://goo.gl/ZfzR7>
 Site de l'UNSA Fonction publique :
 > <http://goo.gl/3HBkJ>



Articles de
LUC BENTZ
 luc.bentz@
 unsa-education.org

Élections dans les Très Petites Entreprises : la campagne, c'est maintenant !

Les salariés des Très Petites Entreprises (TPE) - de 1 à 10 salarié(e)s - vont, pour la première fois, élire leurs représentants.

Les résultats de ces élections participeront à la représentativité générale de l'UNSA.

Deux syndicats de l'UNSA Éducation sont concernés directement : le SEP (Syndicat de l'Éducation populaire) et le SNPCE (Syndicat national des personnels des communautés éducatives).

Ces deux syndicats développent une campagne TPE. La Fédération (syndicats et sections territoriales) est donc pleinement engagée, dans cette campagne.

Mais cette mobilisation est aussi l'affaire de chacune et chacun des adhérents de l'UNSA. Cette campagne est, par excellence, une campagne de proximité.

Vous connaissez certainement un ou une salarié(e) dans une TPE : l'animateur ou l'animatrice d'un centre de vacances, un salarié d'une association à but médico-éducatif, pour les syndicats concernés par le champ de la Fédération, mais aussi un ou une

salarié(e) travaillant dans la restauration, chez votre garagiste ou votre coiffeur, etc...

Vous pouvez participer à la campagne TPE en lui proposant d'envoyer son nom, son activité et son adresse électronique à tpe@unsa.org, ou à l'Union départementale ou régionale UNSA, proche de son domicile.

De plus, pendant toute cette campagne, l'UNSA mettra en place un numéro de téléphone pour renseigner chaque salarié de TPE souhaitant avoir des informations sur le plan juridique [voir ci-dessous].

L'UNSA Éducation s'engage résolument aux côtés de son Union et de ses syndicats dans cette campagne. Elle a besoin de vous pour atteindre ses objectifs.



BERNARD GOUDILLIÈRE
bernard.goudilliere@unsa-education.org

Un syndicat qui informe :
Ça existe!!!

TPE
Salarié(e)s à part entière

D'un fixe ou d'un mobile, prix d'un appel local non surtaxé

09 69 36 69 00

Conventions collectives, code du travail, formation professionnelle...

Le service d'information UNSA
réservé aux salarié(e)s
des Très Petites Entreprises.

L'UNSA vous respecte,
L'UNSA vous informe.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
UNSA
www.unsa.org

Expérimentez l'énergie solaire photovoltaïque avec vos élèves !

Le kit **Total Solar Expert** vous permet d'initier vos élèves de **4^e** et de **3^e** à l'énergie solaire photovoltaïque **de manière ludique et innovante**, en lien avec les programmes scolaires.



Complet et pratique, ce kit **gratuit¹** comporte :

- > **1 film** sur l'énergie solaire photovoltaïque
- > **60 magazines** « Solarama » pour les élèves
- > **1 cellule solaire** de démonstration (*non connectable*)
- > **9 fiches d'activités** pour les élèves
- > **1 jeu** « Épate ton entourage ! »
- > **1 guide pédagogique** de l'enseignant
- > 1 notice de montage pour la réalisation d'**une maisonnette solaire**

Le kit ne comprend aucune marque commerciale sur les documents destinés aux élèves.

Déjà testé par plus de **8 000 enseignants !²**



Nouveautés de la rentrée scolaire 2012

- Le site internet dédié **www.kit-pedagogique.total.com** : informations pédagogiques sur l'énergie solaire, personnalisation des fiches d'activités, téléchargement des supports, etc.
- Le concours national « **Les journalistes jeunesse de Total Solar Expert** » : un journal sur le solaire pour les enfants de 8 à 10 ans entièrement conçu et réalisé par vos élèves ! De nombreux lots à gagner, dont un voyage pédagogique et ludique à Paris (plus d'infos sur le site dédié).

¹ Commande et envois gratuits, dans la limite des stocks disponibles

² Année scolaire 2011-2012

Engagés depuis près de trente ans dans le solaire, les experts de Total, en collaboration avec des enseignants, souhaitent sensibiliser les jeunes et leur donner des clés de compréhension sur les enjeux du solaire et de toutes les énergies.
www.total.com





Jeunesse et Sports et pôle éducatif : le changement se fait attendre

Depuis 2007, l'UNSA Éducation s'est opposée au rattachement du secteur Jeunesse et Sports à la Santé, tant du point de vue de la mise en place d'un comité technique ministériel (CTM) commun que du rattachement à la DRH de la Santé. La mise en place de la Réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) avec la création des Directions Départementales Interministérielles (DDI) et des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) a aussi posé de très nombreux problèmes que notre Fédération et ses syndicats ont dénoncés durant cette période.

Dès la nomination du nouveau gouvernement en mai dernier, l'UNSA Éducation a demandé à rencontrer la nouvelle ministre Valérie Fourneyron. Lors des deux audiences qui ont eu lieu le 25 mai et le 26 juin, l'UNSA Éducation et ses syndicats ont exigé la création du grand pôle éducatif promis par le candidat François Hollande et la séparation de ce ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, à nouveau de plein exercice, du « conglomérat » du secrétariat général des ministères sociaux.

Des attentes fortes des personnels

Pour l'UNSA Éducation, cette décision, si elle était prise, devrait aussi se traduire par la création d'un CTM spécifique et le rattachement des personnels à la DGRH commune des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Recherche.

La délégation a aussi dénoncé les effets pervers et catastrophiques de la Réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate), tant sur le plan de la qualité du service public que sur celui du moral des personnels. La synthèse et les conclusions de l'enquête

menée par la Fédération et ses syndicats en juin-juillet 2011 auprès des personnels des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCS-PP) et des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) a été remise à la ministre. Pour la Fédération et ses syndicats, le gouvernement doit aussi revoir la copie de la Réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) pour permettre aux services déconcentrés et à leurs personnels d'exercer pleinement leurs missions de Service public.

Changement en panne

En juillet, le Secrétaire général de l'UNSA Éducation s'est adressé, par courrier, au Président de la République, au Premier ministre et à Madame Fourneyron. Les réponses qu'ont adressées les deux premiers renvoient à la ministre qui, elle, répond seulement sur la possibilité de créer un comité technique ministériel sans engagement de délai...

L'absence d'engagement de la ministre et du gouvernement sur nos revendications a été très décevante et a amené l'UNSA Éducation à réunir à

deux reprises une interfédérale (UNSA, CGT, FO et FSU) pour envisager la suite de l'action. Cette interfédérale a lancé, mi-juillet, une pétition en ligne sur Internet et a appelé l'ensemble des représentants, toutes fédérations confondues, à boycotter les comités techniques tant ministériels qu'au niveau déconcentré.

L'UNSA Éducation persiste

Forte de ses mandats confirmés par l'exécutif national du 4 septembre, la Fédération a demandé à nouveau à être reçue très rapidement par Madame Fourneyron et par le Premier ministre.

La Ministre a reçu l'ensemble des organisations syndicales le 18 septembre. En dehors de la promesse de créer un comité technique ministériel propre, sans engagement sur la date de mise en œuvre, elle n'a pas donné satisfaction aux revendications de création d'un grand pôle éducatif et de rattachement des personnels à la DGRH du ministère de l'Éducation.

L'UNSA Éducation va maintenant demander à rencontrer les conseillers du Président de la République et du Premier ministre.

Des évolutions positives qui restent à concrétiser

Après les assises nationales du 7 juin dernier organisées par l'interfédérale nationale, les organisations syndicales ont finalement obtenu que le ministre suspende le processus en cours de transformation des GRETA en Groupe d'intérêt public (GIP). Cette transformation correspondait à une volonté politique du précédent gouvernement et s'appuyait sur la nouvelle loi Warsmann qui avait supprimé les articles du Code de l'Éducation qui permettaient l'existence des GRETA.

Malgré le changement au sommet de l'État, obtenir cet arrêt du processus n'a pas été simple, le nouveau ministère arguant de la contrainte forte de calendrier imposée par ladite loi (date butoir : 17 mai 2013) et du degré d'avancement du projet. Le ministre l'a finalement prononcée clairement début juillet et a fait connaître sa décision aux recteurs d'académie.

17 juillet : une audience constructive

Début juillet, lors d'une audience commune avec le SGEN-CFDT au cabinet de Vincent Peillon, L'UNSA Éducation a réaffirmé ses principales revendications sur ce dossier : ancrage fort de la formation continue des adultes (FCA) dans les missions du ministère et des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), un véritable pilotage tant au niveau ministériel qu'académique et un statut public pour les personnels titulaires et contractuels. La délégation a, de nouveau, dénoncé les dangers présentés par le GIP tel qu'il était prévu.

Le calendrier actuel est très contraint. Dans tous les cas, il y aura des dispositions législatives à prendre pour intégrer de nouvelles rédactions du Code de l'Éducation dans le cadre de la future loi d'orientation pour l'Éducation, en tout cas au minimum pour repousser la date butoir.

Quelques jours après cette audience, le ministre adressait une proposition de protocole à l'ensemble des organisations représentatives qui a reçu l'accord de l'UNSA et du SGEN-CFDT. La négociation devra se conclure vers la fin septembre.

Nous avons aussi demandé et obtenu que l'Association des régions de France (ARF) soit associée aux discussions. Elle n'avait pas été consultée par le précédent ministre alors que les régions ont compétence sur la formation professionnelle.

Une négociation à boucler rapidement

Une première séance d'échanges avec le ministère a eu lieu le 22 août dernier avec seulement le SGEN-CFDT et l'UNSA, seules organisations qui avaient accepté, à cette date, le principe du protocole de discussion.

Le ministère a réaffirmé son attachement à un cadre de droit public pour les personnels. Il a aussi fait quelques propositions positives de modification du Code de l'Éducation allant dans le sens de l'ancrage de la Formation continue des adultes dans les missions du ministère et des académies.

7 septembre : une séance de négociation au complet

À cette réunion, les autres organisations syndicales étaient présentes, pour la première fois.

La discussion a essentiellement porté sur deux points :

- Les instances académiques de concertation concernant les GRETA : faut-il maintenir le Conseil académique consultatif de la formation continue (CA CFC) dans son fonctionnement actuel ou se diriger vers deux instances ? La première (Gestion des ressources humaines (GRH), conditions de travail, organisation des services...) étant ou relevant du CTA (Comité technique académique), et la seconde plus stratégique et instance de pilotage de la politique de la Formation continue des adultes.

- Faut-il une superstructure académique chargée du pilotage opérationnel à laquelle les GRETA adhèreraient : mutualisation des fonctions support, commercialisation, appels d'offre, promotion de la marque GRETA ? La discussion sur ce point peut laisser penser que le ministère abandonne l'idée d'une seule structure académique remplaçant les actuels GRETA.



Articles de
SAMY DRISS
samy.driss@
unsa-education.org



Harcèlement sexuel : la fin du vide juridique

Promesse tenue : la nouvelle loi sur le harcèlement sexuel a été publiée au journal officiel le 7 août dernier.

L'abrogation en mai dernier, de l'article du code pénal sur le harcèlement sexuel avait provoqué un tollé. Bien que jugé unanimement mauvais, le vide juridique qui s'en est suivi et l'annulation de toutes les procédures en cours n'étaient pas acceptables. Les différents candidats à l'élection présidentielle s'étaient engagés à saisir « en urgence » la prochaine Assemblée nationale élue.

La nouvelle loi dispose que le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité. La condition de répétition exige que « les faits aient été commis au moins à deux reprises », sans délai minimum entre les deux actes.

Un second volet précise que « est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété,

d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle ».

Plusieurs associations féministes regrettent qu'il reste moins sanctionné pénalement qu'un vol, mais se félicitent que la définition du harcèlement réside également dans des propos et non seulement dans des actes.

La polémique déclenchée depuis mai, aura également eu le mérite de remettre cette question à l'ordre du jour dans l'opinion. Admettre d'être victime et non coupable et accepter d'en parler sont des avancées contre le harcèlement sexuel.



FRANÇOISE DUCROQUET

francoise.ducroquet@unsa-education.org

> Un combat à poursuivre

Le Comité national d'action laïque a été récemment reçu par le gouvernement. Deux délégations, composées des organisations membres ⁽¹⁾ ont défendu les orientations du Cnal auprès des cabinets de Matignon et du ministre de l'EN.

Le Cnal a souhaité mettre l'accent sur plusieurs dossiers emblématiques :

- les créations de postes d'enseignants et budget 2013 :

Le Cnal a réaffirmé sa volonté que les dotations de postes se fassent exclusivement en direction de l'enseignement public. Or, pour nos interlocuteurs, le financement des établissements privés est « obligatoire », ce que nous contestons fermement.

Le gouvernement s'acheminerait vers des dotations à l'enseignement catholique à la seule hauteur des suppressions de postes des années précédentes.

Le Cnal continuera à exiger des dotations exclusives pour l'enseignement public et se battra, au minimum, pour que la part consacrée à l'enseignement privé soit la plus faible.

- La loi Carle :

Nous avons demandé l'abrogation des articles 1 et 2 de la loi Carle. En effet, cette loi impose un financement public des écoles privées sans que les municipalités puissent s'y opposer. Le Cnal n'a pas obtenu de réponse affirmative.

- Ouverture d'écoles publiques :

Le gouvernement jouera son rôle et soutiendra les ouvertures d'écoles publiques chaque fois que la demande sera étayée. Le Cnal sera vigilant et relayera alors les demandes, s'il y a des blocages.

⁽¹⁾ DDEN, FCPE, Ligue de l'Enseignement, SE-Unsa, UNSA Éducation

ASSURANCE SCOLAIRE

COLLÈGE/LYCÉE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

Recommandée par la



ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.



> Laurent Escure

Le féminisme : l'affaire de toutes et de tous

Laurent Escure, Secrétaire général de l'UNSA Éducation, veut se donner les moyens d'une nécessaire mixité.

Laurent, tu as souhaité donner une place de choix au sein de la Fédération au thème de l'égalité femmes-hommes. Pourquoi ?

Je souhaite que la Fédération porte cette exigence d'égalité femmes-hommes au même niveau et avec la même force qu'elle porte l'exigence du respect absolu de la liberté de conscience ; la valeur laïque, historique pour l'UNSA, et l'exigence d'égalité sont les deux marqueurs fondamentaux d'une démocratie aboutie.

Notre société n'est toujours pas une société égalitaire. Sur le plan professionnel, familial, de nombreuses lois existent mais on ne change pas les mentalités avec des mesures administratives. Il n'est pas acceptable qu'au pays d'*Olympe de Gouges*, notre société ne soit pas plus avancée sur ce sujet, que le salaire des femmes soit encore en moyenne de 25% inférieur à celui des hommes, que les violences conjugales soient aussi nombreuses, qu'un certain machisme ait encore droit de cité.

Je suis heureux de montrer que le féminisme est aussi une affaire d'hommes. Nous devons œuvrer à ce que l'intégralité des militants de nos structures soient aussi des féministes.

Le poids de l'histoire et de la culture est toujours très présent ?

Notre École, même laïque, n'a pas été exemplaire. Jusqu'à la fin des années 60, l'École était laïque mais pas mixte la plupart du temps. Et il ne faut pas oublier que la République a attendu la fin de la Seconde Guerre mondiale pour octroyer le droit de vote aux femmes. Ce qui, là aussi, a été source de préjugés qui mettent du temps à être déconstruits.

Comment y remédier ?

L'éducation, tout d'abord, a une place importante à jouer pour faire évoluer les mentalités et faire aboutir le principe d'égalité. Une déconstruction des stéréotypes et des préjugés par une éducation à l'égalité et à la mixité dès le plus jeune âge est essentielle. Dans les groupes de travail auxquels nous participons, (ministériels, syndicaux, associatifs) nous défendons sans relâche ce rôle primordial de l'éducation et la nécessaire formation des acteurs de l'éducation qui doivent être sensibilisés à cette question.

Le monde syndical doit aussi balayer devant sa porte

Le syndicalisme en général, le nôtre en particulier, à l'UNSA Éducation (dans un domaine d'activité pourtant très féminisé) est, en effet,

loin d'être exemplaire et je suis conscient que notre équipe, dirigeante en particulier, n'est pas assez mixte. Nous devons, dans nos syndicats comme dans notre Fédération, nous donner les moyens de la parité. Cela sera un des objectifs de mon mandat.

Depuis notre dernier congrès, nous avons proposé à des militantes et à de jeunes militants de prendre des responsabilités dans l'équipe nationale en tant que « chargé de mission » (6 femmes - 5 hommes) avec éventuellement une adaptation de leur poste de travail afin de pouvoir concilier plus facilement vie professionnelle et vie personnelle. Si, autrefois, un responsable syndical était prisonnier de son bureau avec des « fils à la patte », désormais, grâce aux nouvelles technologies, une partie des activités peut être faite ailleurs et certaines contraintes deviennent beaucoup moins lourdes. Veiller à ne pas multiplier les réunions tardives et à limiter au maximum les contraintes pendant les vacances ou les week-ends est également important. La dynamique de féminisation commencée avec les chargés de mission devra se poursuivre avec les secrétaires nationaux, même s'il s'agit là, congrès oblige, d'un futur moins proche.

Une femme est donc à égalité avec un homme pour un poste à responsabilité ?

Oui. De nombreuses femmes ont de grandes responsabilités, il n'y a aucune responsabilité politique, associative ou syndicale qui ne peut être assumée par une femme. Aucune. Toutes peuvent l'être. En général, lorsque les femmes, comme les jeunes prennent une responsabilité, c'est souvent une bonne nouvelle pour tous leurs collaborateurs qui y voient une avancée.

En tant que Secrétaire général, est-ce vraiment facile de mettre en adéquation vie professionnelle et vie personnelle tout en restant fidèle à ton engagement pour l'égalité ?

Il ne faut pas mentir, il y a des responsabilités qui sont sans doute plus exigeantes que d'autres. On s'y prépare, on en discute, mais je m'astreins, autant que possible, à ce que ma vie professionnelle ne vienne pas mettre en difficulté les principes que j'essaie de mettre en œuvre dans ma vie personnelle. C'est même plutôt une bonne nouvelle pour le syndicalisme : les responsables qui assument les plus hautes responsabilités d'un syndicat ne doivent pas être des extra-terrestres coupés des réalités.

Propos recueillis par Françoise Ducroquet



FRANÇOISE DUCROQUET
francoise.ducroquet@unsa-education.org

> Olympe de Gouges

Retracer en BD la vie tumultueuse d'Olympe de Gouges, dans cette deuxième moitié agitée du XVIII^e siècle, pouvait apparaître comme une gageure. Mission réussie pour Catel et Bocquet. Ce roman graphique de 500 pages, presque rythmée par de courts chapitres, retrace avec brio la vie de celle qui, née Marie Gouze, devint Olympe de Gouges. Née à Montauban en 1748, Marie se fait rapidement appeler Olympe et choisit de ne pas se plier aux règles d'une société dans laquelle la femme est soumise. Nourrie des écrits de Rousseau, Voltaire, Bernardin de Saint-Pierre entre autres, elle écrit ses propres pièces, qui lui serviront de tribune pour dénoncer l'esclavage. Elle s'attachera ensuite à défendre la cause des femmes : « J'ai défendu les noirs, mes sœurs sont-elles mieux traitées ? ». Sans relâche, elle bataillera pour elles, notamment pendant la Révolution, jugeant que « le législateur a déjà oublié les femmes dans cette révolution ». Elle écrira donc en 1791 sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne : « La femme naît libre et demeure égale de l'homme en droits. La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ». C'est l'échafaud qui l'attend en 1793, sous la Terreur, pour avoir proposé que les citoyens puissent décider par référendum, du destin de leur nation. Deux siècles plus tard, elle reste l'une des figures marquantes du féminisme.

Olympe de Gouges de Catel et Bocquet, Casterman écritures





UNSA Éducation-CSEE une collaboration à renforcer !

Le CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) est le nom donné à la région Europe de l'Internationale de l'Éducation. Il représente la branche de l'Éducation de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) à laquelle l'UNSA est adhérente et développe de nombreuses actions.

L'existence de l'Union Européenne sur son territoire crée des conditions particulières qui se répercutent sur le fonctionnement des CSEE et dans ses domaines d'intervention : il est autonome pour les décisions ayant trait aux matières se rapportant entièrement à l'Union Européenne et à ses agences.

Ses principaux buts et objectifs sont :

- Définir et promouvoir des politiques en rapport avec le Conseil de l'Europe et/ou tout autre organisme intergouvernemental européen chargé de traiter des matières qui relèvent des syndicats d'enseignants.
- Apporter des réponses aux propositions et aux décisions de l'Union Européenne ayant une incidence sur les membres des syndicats d'enseignants en Europe.
- Être le partenaire social des personnels du secteur de l'Éducation dans le « processus du dialogue social européen ».

L'UNSA Éducation, comme représentante de la France au « Comité » du CSEE, peut porter ses mandats et faire entendre sa voix sur les décisions qui se rapportent à l'Union Européenne.

Pour le dialogue social européen, l'UNSA Éducation a affirmé sa présence au sein du CSEE

Les conclusions des dossiers menés avec le CSEE auront, à n'en pas douter, des retombées au plan international, par le biais de la présentation de résolutions au prochain congrès de l'Internationale de l'Éducation à Ottawa en 2015.

Notons parmi d'autres, les projets sur :

- La petite enfance qui vise à promouvoir une prise en charge de qualité pour les « 0-3 ans » (conférence finale de février 2012 à Budapest) ;

- Sur les responsables d'établissements scolaires visant à faire reconnaître leur importance dans la réussite éducative (conférence finale de mai 2012 à Dublin).

- La lutte contre les stéréotypes et la ségrégation liés au genre sur le marché de l'emploi (conférence finale de septembre 2012 à Varsovie) visant à informer à et à briser tout type de ségrégation. Une brochure sera diffusée, en cinq langues, associée à un DVD de communication.

- La violence à l'école est l'un des derniers projets lourds qui a pour visée de mettre en œuvre l'Accord cadre des partenaires sociaux sur le harcèlement dans les écoles, au travers de ses organisations membres, et de soutenir la mise en œuvre de son Plan d'action sur la prévention et la lutte contre la violence dans les écoles. Ce projet se concentre sur la sensibilisation de la violence à l'école qui met en danger non seulement les élèves mais aussi l'ensemble des professionnels de l'éducation.

L'UNSA Éducation fait partie du groupe de pilotage et a recommandé la présence d'Eric Debarbieux⁽¹⁾, en tant qu'expert, à la conférence finale qui se tiendra à Bruxelles les 22 et 23 novembre prochains.

Enfin, l'un des rendez-vous à ne pas manquer pour l'UNSA Éducation sera, à n'en pas douter, sa présence à la Conférence du CSEE qui se tiendra les 28 et 29 novembre, à Budapest.



HÉLÈNE HEMET
helene.hemet@unsa-education.org

⁽¹⁾ Directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école

« Le scandale de la faim, un défi éducatif »

Michelle Fravega, Colette Le Blanc et Michel Gervais, enseignants en retraite, bénévoles à Solidarité Laïque, ont publié *Le scandale de la faim, un défi éducatif*.

Le « scandale de la faim » touche en permanence plus d'un sixième de l'humanité. Or il n'apparaît dans notre actualité que lors de famines localisées, déclarées ou redoutées, masquant des drames quotidiens de la faim chronique qui concernent un grand nombre de pays du Sud comme du Nord. Derrière ces situations, on aurait tort de voir un problème unique. Le « milliard d'affamés » si souvent évoqué ne peut avoir d'existence collective ; pourtant, tous souffrent du même mal qui les exclut de la société censée les accueillir.

Combattre la faim suppose un effort délibéré de tous les systèmes en place. Seule l'éducation de tous permet de développer, en préalable, la conscience civique indispensable à toutes solutions. Les problèmes complexes ne peuvent être résolus par des solutions simples : cet ouvrage tourne donc le dos aux incantations sur « la faim dans le monde » pour livrer de manière rigoureuse et pédagogique les clés de la lutte à engager.

En achetant ce livre auprès de Solidarité Laïque (prix 18 €), 5 € seront reversés au projet de « Promotion de la lecture » au Bénin, mené dans le cadre du Programme de développement des réseaux pour l'éducation en Afrique de l'Ouest.

Pour commander l'ouvrage en ligne : > solidarite-laique.asso.fr



? Solidarité Laïque

Solidarité Laïque, dont l'UNSA Éducation est membre, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1990, qui s'engage au quotidien en France et dans près de 20 pays pour le respect des droits fondamentaux en plaçant au cœur de son action une valeur forte : la laïcité.

En France, Solidarité Laïque mène des actions de solidarité pour l'insertion sociale des familles par les vacances et des projets d'insertion socio-éducative et socio-professionnelle de jeunes.

En Afrique de l'Ouest, dans le bassin Méditerranéen, en Europe Centrale, Orientale et des Balkans, en Asie du Sud, dans les Caraïbes et en Amérique latine, Solidarité Laïque intervient en soutien à la société civile et travaille en coopération avec ses partenaires du Sud et de l'Est sur la base de la co-responsabilité et de la réciprocité.

> solidarite-laique.asso.fr



> Concours : « Des écrits pour la fraternité »

La **Ligue des Droits de l'Homme**, organisation membre de Solidarité Laïque, lance son concours « Écrits pour la fraternité ». Le thème de cette nouvelle édition : « Un toit pour toi, un toit pour nous, un toit pour eux ».

Ce concours s'adresse aux enfants et aux jeunes des classes de grande section de maternelle au lycée ainsi qu'à ceux des instituts médico-éducatifs. La participation peut également être individuelle.

Chansons, objets et œuvres graphiques, textes en prose ou en vers ... la participation peut se faire sous différentes formes de manière collective ou individuelle.

Date limite de dépôt des contributions : le 2 avril 2013.

Pour plus d'infos : > ldh-france.org



Piles ou piles rechargeables : il n'y a pas photo !

Les piles rechargeables existent depuis plus de 20 ans. Pourtant, elles n'ont pas réussi à s'imposer comme elles le devraient.

Il se vend en France plus d'un milliard de piles jetables pour seulement 150 millions de piles rechargeables !

La faute en incombe évidemment au coût parfois élevé de ces dernières. Mais il faut savoir qu'il existe de très bonnes piles rechargeables à partir de 4 € sur Internet et de 8 € en magasins. Comme elles peuvent être rechargées plus d'une centaine de fois, si on fait vraiment les comptes, les piles rechargeables sont, de loin, bien plus économiques, à l'usage et dans la durée, que les piles jetables.

Bien sûr, elles nécessitent un chargeur, mais il existe des chargeurs universels qui acceptent tous les formats de piles. On peut en trouver à partir de 12 € et leur prix varie en fonction de leurs performances.

Certains produits possèdent même des systèmes de détection de fin de charge, voire des systèmes d'arrêt automatique de la charge. Ces deux caractéristiques nous paraissent essentielles car elles permettent d'éviter des dépenses inutiles d'énergie et prolongent les durées de vie de ces piles.

Le temps de charge varie fortement d'un modèle à un autre (de 1 à 16 heures). Les chargeurs rapides permettent de réduire d'environ 3 fois le temps de recharge des piles et de diviser les impacts environnementaux de la phase d'utilisation en comparaison avec un chargeur lent. Il faut néanmoins savoir que, s'ils sont plus pratiques car plus rapides, ces chargeurs réduisent souvent la durée de vie des piles.

Il existe aussi des chargeurs solaires à partir de 25 €. Ils sont bien évidemment plus écologiques, plus économiques et plus pratiques car on n'a pas besoin de les brancher.

Cependant, les piles rechargeables ont quand même un inconvénient : elles se déchargent même si on ne les utilise pas. Il ne faut donc

pas oublier de les recharger avant toute utilisation d'un appareil dont on ne se sert qu'occasionnellement.

En cette période de crise, ce type d'économie n'est pas négligeable, d'autant qu'on se doit d'ajouter à l'aspect financier l'aspect écologique de ces piles réutilisables. Pour une même durée d'utilisation, dans un cas on jettera une pile (rechargeable), dans l'autre on en jettera 100 (piles jetables) ! L'impact écologique est donc de toute première importance.

Dans ce même ordre d'idées, il n'est pas inutile de rappeler qu'il est préférable de privilégier l'utilisation sur secteur d'un appareil lorsqu'il peut être branché. Ceci afin de limiter l'utilisation de piles si cela n'est pas absolument nécessaire. C'est notamment le cas pour les appareils radios.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que toutes les piles, rechargeables ou pas, sont des déchets dangereux à ne pas jeter dans les poubelles classiques. Tout commerçant qui vend des piles doit avoir un point de collecte pour celles qui sont usagées. ■



? Adéic

L'Adéic est une association nationale de consommateurs créée par la Fédération de l'Éducation nationale (devenue UNSA Éducation) et agréée par le Garde des Sceaux. Cela lui permet d'agir devant les tribunaux pour défendre les intérêts de ses adhérents. L'Adéic est tout particulièrement attachée à l'éducation du jeune consommateur. Elle siège dans les organismes représentatifs du monde de la consommation.

> adeic.fr

« Les Immortelles »

Makenzy Orcel, jeune poète et romancier haïtien, nous livre un premier roman violent et poétique à la fois : le témoignage d'une « immortelle » en Haïti.

Les prostituées, sous l'égide de Grisélidis Réal à laquelle vous dédiez ce roman, sont les personnages principaux de votre roman « Les Immortelles ». Pourquoi avez-vous choisi de donner la parole à ces femmes qu'on refuse, habituellement, d'entendre ?

D'abord, il était question de me sauver la vie, de garder la tête hors du chaos qu'était devenu Port-au-Prince après cette chose du 12 janvier. C'est la seule fois où j'avais vraiment l'impression d'écrire pour espérer, inventer d'autres possibles. Sinon c'est un voyage à travers la langue, à travers tout ce qu'elle comporte de bruits, d'éternités, pour dire que la parole donnée, partagée comme un bouquet d'étoiles, de parfums nouveaux, rénovateurs, est venue après, bien après même, pour tout dire, parce que j'ai toujours rêvé d'écrire ce livre où ce sont des femmes qui parlent, celles qu'on ne voit pas, qu'on ne veut pas voir, qui sont mal comprises, mal traitées, pour avoir grandi dans les latrines, les sous-bassement les plus abjects du monde. J'ai toujours été habité par ces voix qu'aucune catastrophe ne peut flancher, casser. Rien n'est plus juste que la voix d'une femme.

La narratrice retrace un pan de la vie de « La petite » qui est restée coincée dans les décombres du séisme pendant douze jours. « La Petite » était une grande lectrice et une fervente admiratrice de Jacques Stephen Alexis ; elle a lu aussi Sade, Houellebecq et Orcel ! L'écrivain, qui retranscrit cette histoire, lisait Baudelaire le jour du séisme. Ces écrivains sont-ils, comme vous l'écrivez, vos « tanières de sang et de cris » ?

Pour moi la littérature est une invitation à écrire, gueuler, aimer, voyager ensemble, à partir du moment où l'on monte à bord de ce radeau inter-temporel qu'est le texte. Il est certain qu'on écrit aussi avec tous les auteurs qu'on a lus, avec tous les bruits du monde et de soi-même, avec cette inter-temporalité indispensable à la survie du dialogue entre les imaginaires. Le texte, une fois rendu, vient affirmer cette communauté de réels et de voix, en appelle à d'autres pour se fortifier davantage dans cette vérité qu'il est déjà par-dessus tout. Le livre est la lumière du monde, c'est Jacques Stephen Alexis qui m'a appris

que toutes les autres constructions doivent d'abord et surtout passer par la construction de l'être.

Pourquoi le violent séisme de 2010 n'est-il pas nommable et appelé, dans votre roman, « la chose » ? Que pouvez-vous nous dire de la situation actuelle en Haïti ?

Ce qui s'est passé le 12 janvier 2010 en Haïti n'est pas si surprenant que ça, il n'a fait qu'exacerber la blessure dans laquelle on patauge depuis 1804, nous montrer encore une fois combien on est fragiles, mal partis, ça va de soi, ne nous méprenons pas, tout était là avant : la mort, la faim, les enfants dans les rues, l'insécurité, le non-respect des méthodes d'urbanisation, l'innommable, l'inénarrable, ces femmes et ces hommes meurtris, les tremblements intérieurs qui sont encore pires. Bref rien n'est nouveau ici en termes d'apocalypse, sinon après il était question de ne pas nommer le tremblement de terre par respect pour ces voix qui, elles, voulaient célébrer la vie.



Propos recueillis par
DELPHINE LEBAHAN
delphine.lebahan@unsa-education.org

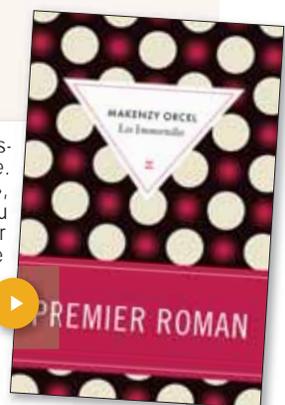
Un écrivain recueille la parole d'une prostituée qui veut raconter « *L'irréparable*. *L'inénarrable* » : le destin de « la petite », restée douze jours sous les décombres du séisme, en 2010. Il faut commencer par la poésie puisque la petite était une fervente lectrice de Jacques Stephen Alexis, et les mots deviennent comme des coups de poings qui « ne sauraient suffire pour dire la douleur de la terre ».

« *Les Immortelles* », les prostituées de la Grand-Rue de Port-au-Prince, sont les voix englouties par « la chose », le violent séisme du 12 janvier 2010 qui a ravagé Haïti. Elles sont aussi les porte-parole d'un peuple entier, étouffé par la pauvreté, la bigoterie et la violence.

Makenzy Orcel nous livre une œuvre qui prend aux tripes. Comme l'affirme la narratrice : « *Enfin, un homme poète c'est un peu comme une femme engrossée par les mots* » et qui accouche, ici, d'un maigre espoir, né dans les décombres du séisme.



> © Patrice Normand Opale



Le monde en trois vers



Jack Kerouac expérimenta les haïku toute sa vie : il les nomma « pops » ou « haïku de la Beat Generation ». Certains ne sont pas dénués d'humour :

Coup de pied raté
sur la porte du frigo
Quand même fermée
D'autres montrent la beauté du monde :
Les coquelicots ! -
je pourrais mourir
En délicatesse maintenant.

Puis, les pops se font de plus en plus obscènes et violents, témoignant du mal de vivre du poète :

Chacun de mes coups
dérange ma fille
Qui dort dans sa tombe en décembre
Ce recueil prouve, encore une fois, à quel point Jack Kerouac fut un auteur audacieux et novateur.

Le Livre des haïkus, Jack Kerouac, Edition bilingue, Présentation de Regina Weinreich, La Table ronde, nouvelle édition 2012.

livre

expo

b.d

cinéma

spectacle

voyage

télévision

Giverny autrement



Bernard Plossu a choisi de déambuler dans la maison et les jardins de Monet en hiver 2010 et au printemps 2011, à différents moments de la journée. Il nous livre, dans ce catalogue qui regroupe les photographies exposées au Musée des impressionnistes jusqu'au 31 octobre, une autre vision des lieux. Il suffit à Bernard Plossu de pousser un

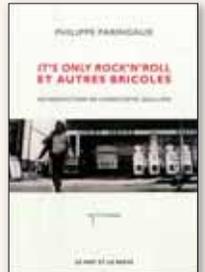
volet, tôt le matin, pour nous donner l'impression que la maison est encore habitée.

Les photos sont, non seulement de grande qualité, mais le cadrage, toujours original et surprenant nous laisse dans l'illusion, si agréable, d'avoir partagé, un instant, l'intimité du peintre.

Monet intime, Photographies de Bernard Plossu, Editions Filigranes, 2012.

It's only rock'n'roll !

Qu'est-ce qu'un critique rock ? Philippe Paringaux n'en a pas la moindre idée quand il commence à écrire en 1967, à l'âge de 23 ans, à la mort d'Otis Redding. Véritable dandy du rock, écrivain et poète, Philippe Paringaux publiera ses chroniques jusqu'en 1973 dans Rock et Folk dont il deviendra le rédacteur en chef.



« Tout s'est passé entre 1965 et 1970 » affirme Philippe Paringaux qui nous fait revivre quelques concerts mythiques comme celui des Who à Paris ou de Led Zepppelin à Montreux. Il y aura, par la suite, la rencontre avec Léo Ferré, Zappa, et la mort de Jim Morrison dont la « voix d'orage déclamait de sombres poèmes apocalyptiques ». Puis l'impression que les artistes tournent en rond se montre de plus en plus tenace ; il laisse la musique à d'autres.

A lire ces chroniques, le lecteur sait que celui qui a essayé d'être « un passeur pour le lecteur » a réussi à restituer un peu de cette musique qui est celle de l'âme.

It's only rock'n'roll et autres bricoles, Philippe Paringaux, Introduction de Christophe Quillien, Le Mot et le Reste, 2012.

Sous la pyramide

Dans cette traversée du Louvre, le narrateur cherche son amie perdue dans le musée. C'est le prétexte, pour David Prudhomme, de s'arrêter sur les tableaux les plus célèbres mais, plus encore, sur les visiteurs, en multipliant les points de vue. Il porte un regard poétique, humoristique et touchant sur ces touristes que nous sommes tous.



Les paroles sont rares, laissant la place au remarquable graphisme qui nous invite à découvrir ou redécouvrir ce lieu, malgré tout, si mystérieux.

La traversée du Louvre, David Prudhomme, Futuropolis, Louvre Editions, 2012.



DELPHINE LEBAHAN

delphine.lebahan@unsa-education.org

Nous remercions Jérôme Crozat pour son implication, notamment en tant que Rédacteur en chef de l'Enseignement public, et lui souhaitons une bonne continuation.

A la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.
Pour nous, la solidarité est essentielle.

Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.
C'est cela, être la référence solidaire !

“
**L'essentiel
pour nous ?
Etre bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !**
”



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°275 895 598, MGEN Vie, n°441 922 932, MGEN Fils, n°440 360 598, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action Santé et sociale, n°441 921 912, MGEN Centre de santé, n°471 961 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité.



le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand

SALON PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION



le plus grand

SALON DE L'ORIENTATION DES JEUNES



Éducation à l'environnement et au développement durable

ENTRÉE GRATUITE POUR TOUS

DU JEUDI 22 AU DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2012
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com



Avec le soutien
du ministère
de l'éducation nationale
et du ministère de
l'enseignement supérieur
et de la recherche



PARTENAIRES

MAIRIE DE PARIS

casden

MAIF

MGEN

île de France